

**EXTRAIT**

ARRONDISSEMENT  
DE  
BRIANÇON

**Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du **18 SEPTEMBRE 2025**

***Délibération n° 2025-09-17***

**Objet de la Délibération :**

**Demande de subvention pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux d'isolation du bâtiment de l'école de la Bessée à L'Argentière-La Bessée**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,  
Maire de L'Argentière-La Bessée  
15 membres en exercice dont :**

**1 absent et représenté :** Éric RIPPERT qui donne  
procuration à Alice PRUD'HOMME

**1 absent non représenté :** Florent LONGIS

**13 présents :** Alain SANCHEZ, Dominique  
BARNÉOUD, Carine QUILICI, Serge  
THIVOLLE, François ROTH, Sandrine  
REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle  
DISDIER, Christine LAZARINI, Alice  
PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Carole  
ROBERT, Rémi ROUX

**Soit 14 votants**

**Date de convocation :**

**11 SEPTEMBRE 2025**

**Secrétaire : Carine QUILICI**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une première tranche de travaux d'isolation de l'école de la Bessée, qui a consisté à remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures du bâtiment, a été réalisée en 2024.

Comme il est préconisé dans le rapport de l'audit énergétique du 13 janvier 2023, et ce afin de répondre aux prérogatives du décret « tertiaire » du 23 juillet 2019, Monsieur le Maire propose d'engager une deuxième tranche de travaux qui consistera à réaliser une isolation du bâtiment par l'extérieur.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux à réaliser pour les travaux de cette 2ème tranche s'élève à 473 500,00 euros H.T.

Afin de réaliser ce programme, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à ce jour il a été obtenu des aides financières de l'État au titre du « Fonds Vert 2024 » à hauteur de 50 % du montant Hors taxe de l'opération et du Conseil Régional PACA au titre de « nos communes d'abord » à hauteur de 10,56 %.

Afin de finaliser le plan de financement de cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière complémentaire auprès du Conseil départemental des Hautes-Alpes conformément au plan de financement ci-après :

**DÉPENSES :**

|                |              |
|----------------|--------------|
| Montant H.T. : | 473 500,00 € |
| TVA 20 % :     | 94 700,00 €  |
| T.T.C. :       | 568 200,00 € |

**RECETTES :**

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| État (Fonds vert 2024) (50 %) : | 236 750,00 € |
|---------------------------------|--------------|

Conseil Régional (10,56 %) : 50 000,00 €  
Conseil Départemental 05 (19,44 %) : 92 050,00 €  
Autofinancement (20 %) : 94 700,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté,
- Approuvent le plan de financement suivant :

DÉPENSES :

Montant H.T. : 473 500,00 €  
TVA 20 % : 94 700,00 €  
T.T.C. : 568 200,00 €

RECETTES :

État (Fonds vert 2024) (50 %) : 236 750,00 €  
Conseil Régional (10,56 %) : 50 000,00 €  
Conseil Départemental 05 (19,44 %) : 92 050,00 €  
Autofinancement (20 %) : 94 700,00 €

- Sollicitent l'attribution d'une aide publique auprès des services du Conseil Départemental des Hautes-Alpes (19,44 %),
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERE-LA BESSÉE, LE 18 SEPTEMBRE 2025.

**LE MAIRE,**  
**Alain SANCHEZ**